

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **8 octobre 2018**

Décision n° **CP-2018-2631**

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon - Oullins

objet : Aménagement de la RD 342 et du carrefour avec la RD 50 dans le secteur de Beaunant - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 septembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 9 octobre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), MM. Barral, Barge, Sellès (pouvoir à M. Veron), Hémon.

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 8 octobre 2018**Décision n° CP-2018-2631**

objet : Aménagement de la RD 342 et du carrefour avec la RD 50 dans le secteur de Beaunant - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 septembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

L'opération fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet

La section de la RD 342 du secteur de Beaunant à Sainte Foy lès Lyon et Oullins a été aménagée à la fin des années 70 en 2x2 voies pour dévier le trafic de la voie historique dans le quartier de la Libération. Cet aménagement de voirie réalisé dans le lit majeur de l'Yzeron, ainsi que l'urbanisation du secteur, ont eu pour conséquence de réduire les fonctionnalités de l'Yzeron, notamment sa capacité hydraulique en cas de crues, engendrant des inondations sévères et répétées avec des impacts sur les zones habitées situées à proximité.

Le Syndicat de rivière de l'Yzeron (SAGYRC) conduit un programme d'aménagements hydrauliques visant à réduire le risque d'inondation. Ce programme comprend notamment l'élargissement du lit de l'Yzeron dans le secteur de Beaunant, rendu possible par la mise à disposition d'emprises appartenant, aujourd'hui, au domaine public routier. Ainsi, le profil à 2x2 voies de type "voie rapide" de la RD 342 doit être réduit et la bretelle du carrefour RD 342/RD 50 qui permet depuis Oullins, de prendre la RD 342 en direction du nord doit être supprimée. Les travaux d'élargissement de l'Yzeron conduisent alors à réaménager la RD 342 dans le secteur de Beaunant et son carrefour avec la RD 50.

II - Objectifs du projet

La conception de l'aménagement actuel n'a pas permis de soulager la route de la Libération à Sainte Foy lès Lyon du trafic de transit. Par ailleurs, cette voirie très routière a eu pour effets d'aggraver la coupure urbaine, déjà constituée par l'Yzeron, qui enclave le quartier de la route de la Libération et de dégrader la qualité paysagère du vallon.

Les objectifs poursuivis se déclinent de la manière suivante :

- reconfigurer le plan de circulation du secteur en soulageant les voies non destinées à recevoir un trafic de transit,
- réaménager le carrefour RD 342/RD 50 pour une meilleure qualité fonctionnelle, urbaine et paysagère,
- requalifier la RD 342 en reconstituant une trame verte de fond de vallon,
- aménager l'itinéraire cyclable structurant reliant Oullins à Francheville et défini au plan modes doux.

Ce projet constitue l'opportunité d'une véritable requalification urbaine et paysagère du secteur améliorant le cadre de vie des riverains et la mobilité du Val d'Yzeron.

III - Les procédures à mettre en œuvre

L'opération se situe à proximité d'un monument historique (l'aqueduc romain de Beaunant) protégé au titre des abords en application de l'article L 621-30 du code du patrimoine. Le périmètre de protection s'étend sur les communes de Sainte Foy lès Lyon et Oullins.

Dès lors, les travaux à mettre en œuvre sont soumis à une autorisation préalable de l'Architecte des bâtiments de France (ABF).

En application du code de l'urbanisme, l'autorisation prévue à l'article R 425-1 pour la protection au titre des abords vaut autorisation de l'ABF.

La nature des travaux à mettre en œuvre implique le dépôt d'un permis d'aménager en application des articles R 421-20 et R 421-21 du code de l'urbanisme.

Le permis d'aménager sera déposé auprès des Communes de Sainte Foy lès Lyon et Oullins qui l'instruiront en recueillant l'avis de l'ABF ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer la demande de permis d'aménager nécessaire à l'obtention des autorisations d'urbanismes permettant la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de la RD 342 et du carrefour avec la RD 50 dans le secteur de Beaunant sur les Communes de Sainte Foy lès Lyon et Oullins.

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2018.